



SIGNATURE DU TRAITE RELATIF AU PROJET D'APPORT PAR LA CAISSE DES DEPOTS DE SA PARTICIPATION DE 24% AU CAPITAL DE LA SOCIETE DU PARC DU FUTUROSCOPE

Paris, le 6 juillet 2021 – La Compagnie des Alpes (« CDA ») et la Caisse des Dépôts (« CDC ») ont signé ce jour le traité d'apport relatif au projet d'apport à la CDA de 371.402 actions ordinaires de la Société du Parc du Futuroscope (« SPF ») actuellement détenues par la CDC.

La valeur de référence retenue entre les parties pour les actions SPF apportées est de 20 millions d'euros et celle de CDA est de l'ordre de 563 millions d'euros avant prise en compte de l'augmentation de capital d'environ 231M€ dont le règlement-livraison est intervenu le 30 juin dernier (correspondant à une valeur des actions CDA d'environ 794M€ après prise en compte de cette augmentation de capital).

Par ordonnance du Président du tribunal de commerce de Paris deux commissaires aux apports ont été nommés en vue (i) d'apprécier la valeur de l'apport en nature envisagé par la Caisse des dépôts et consignations au bénéfice de la Société, (ii) d'établir un rapport qui sera mis à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues par l'article R. 225-136 du Code de commerce, et (iii) d'apprécier l'équité du rapport d'échange, conformément aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers. Les rapports des commissaires aux apports seront mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation applicable.

Le projet d'apport est soumis au régime des apports en nature prévu par l'article L. 225-147 du Code de commerce.

L'apport donnera lieu à l'émission au profit de la CDC de 1.237.180 actions ordinaires nouvelles de la CDA, d'une valeur nominale unitaire de cinquante centimes d'euro (0,50 €) à créer par augmentation de capital d'un montant nominal total de 618.590 euros et d'une prime d'apport de 19.381.410 euros. Les actions nouvelles de la CDA feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment B) sur la même ligne de cotation que les actions existantes (ISIN FR0000053324).

La rémunération de l'apport a été appréciée sur la base des méthodes de valorisation multicritère usuelles. Le nombre d'actions composant le capital social de la CDA pour déterminer la rémunération des apports a été ajusté pour tenir compte de la réalisation de l'augmentation de capital en numéraire de la CDA avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Cet apport permettra à la CDA d'augmenter sa participation à c. 80% du capital dans un des sites emblématiques du groupe, contre c. 56% actuellement.

L'opération d'apport est soumise à des conditions suspensives et notamment l'obtention par la CDC auprès de l'AMF d'une décision de dérogation à l'obligation pour la CDC de déposer un projet d'offre publique sur les actions de la CDA au résultat de la réalisation de l'opération d'apport. En outre, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la CDA, convoquée pour le 16 septembre 2021, sera appelée à se prononcer sur les termes de l'opération de la réalisation de l'augmentation de capital corrélative. A cette occasion, CDC ne prendra pas part au vote des résolutions relatives à l'opération d'apport et les actions qu'elle détient dans CDA ne seront pas prises en compte dans le calcul du quorum.



Les actions nouvelles qui seront émises dans le cadre de cet apport ne font pas l'objet d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

Prochains rendez-vous :

Chiffre d'affaires du 3ème trimestre :	Jeudi 22 juillet 2021, après bourse
Chiffre d'affaires du 4ème trimestre :	Jeudi 21 octobre 2021, après bourse
Résultats annuels de l'exercice :	Mardi 7 décembre 2021, avant bourse

www.compagniedesalpes.com

Depuis sa création en 1989, la Compagnie des Alpes (CDA) s'est imposée comme un leader incontesté de l'industrie des loisirs. Le Groupe opère aujourd'hui 10 domaines skiables et 13 parcs de loisirs de grandes renommées dans une démarche intégrée d'excellence opérationnelle et de qualité au service de la Très Grande Satisfaction de ses clients mais aussi des territoires dans lesquels elle est présente. La Compagnie des Alpes exporte aussi son expertise dans le cadre de missions d'assistance et de conseil dans diverse régions du monde.

Forte de son expertise, la Compagnie des Alpes s'est également adaptée aux évolutions de consommation : très impliquée dans la rénovation de l'hébergement en montagne, elle y a aussi développé un réseau d'agences immobilières, elle développe en propre des hôtels thématiques auprès de ses parcs d'envergure nationale et est depuis 2018 le 1^{er} tour opérateur de distribution de séjours de ski en ligne en France.

Au cours de son exercice clos le 30 septembre 2020, elle a accueilli plus de 16,5 millions de visiteurs et réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 615,6 M€.

Avec près de 5.000 collaborateurs, la Compagnie des Alpes construit avec ses partenaires des projets générateurs d'expériences uniques, à l'opposé d'un concept standardisé. Des loisirs d'exception pour le plus grand nombre.

- Domaines Skiables opérés par la CDA : La Plagne, Les Arcs, Peisey-Vallandry, Tignes, Val d'Isère, Les Menuires, Méribel, Serre Chevalier, Flaine, Samoëns – Morillon
- Parcs de Loisirs opérés par la CDA : En France : Parc Astérix, Futuroscope, Walibi Rhône-Alpes, Grévin Paris, France Miniature ; en Belgique : Walibi Belgium, Aqualibi, Bellewaerde, Bellewaerde Aquapark ; aux Pays-Bas : Walibi Holland, en Suisse : Chaplin's World ; en Autriche : Familypark ; au Canada : Grévin Montréal.



CDA fait partie des indices CAC All-Shares, CAC All-Tradable, CAC Mid & Small et CAC Small.
ISIN : FR0000053324 ; Reuters : CDAF.PA ; FTSE : 5755 Recreational services

Compagnie des Alpes :	François-Xavier HOLDERITH	+33 1 46 84 88 97	francois-xavier.holderith@compagniedesalpes.fr
	Sandra PICARD	+33.1 46 84 88 53	sandra.picard@compagniedesalpes.fr
	Alexis d'ARGENT	+33 1 46 84 88 79	alexis.dargent@compagniedesalpes.fr
Corpus :	Xavier YVON	+33.6 88 29 72 37	xavier.yvon@corp-us.fr